Retrouver un ancien membre du personnel de la grande chancellerie de la Légion d'honneur né avant 1951

Mémoire de l'honneur

-

Mission Archives

Les archives de la grande chancellerie de la Légion d'honneur (GCLH) conservent un nombre important de dossiers de personnel. Ce fonds relativement ancien a toutefois subi les aléas de l'histoire de l'institution et il est lacunaire. Il permet toutefois de retracer le parcours professionnel d'un employé de l'administration centrale ou des maisons d'éducation.

1. Ce que conserve la GCLH

En cours de classement depuis 2021, ce fonds est issu de la réunion des dossiers de personnel des maisons d'éducation et des dossiers de personnel de l'administration centrale nés avant 1951.

A. Histoire du fonds

En raison de sa double origine et de l'histoire mouvementée des archives de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, une partie de ce fonds a été détruite. Depuis l'incendie de la Commune de Paris qui a détruit le palais de la Légion d'honneur le 23 mai 1871, il ne reste rien des dossiers de personnel de l'administration centrale antérieurs à cette date.

Pour ce qui concerne les dossiers de personnel des maisons d'éducation, ce fonds remonte aux années 1830 et à la monarchie de juillet, même s'il est sans doute lacunaire dans sa période la plus ancienne.

Les dossiers couvrent ainsi plus d'un siècle d'histoire de la grande chancellerie, jusqu'aux dernières années du XXe siècle, et au départ des derniers membres du personnel nés avant 1951.

Conservés dans des caves, ils n'ont pas souffert de dégâts particuliers, mais nécessitent tout de même d'être reconditionnés avant d'être communiqués.

B. Présentation des archives

En raison de la grande amplitude chronologique couverte par les dossiers de personnel, et de la diversité des statuts, les dossiers de ce fonds ne sont pas homogènes, et un dossier de 1890 n'aura que peu de points communs avec un dossier de 1970.

On retrouve néanmoins certaines constantes, comme les éléments relatifs à la candidature et à l'embauche. Il est également souvent possible de suivre l'évolution de la carrière d'une personne. La fin de parcours à la grande chancellerie est souvent présente aussi, qu'il s'agisse d'une démission ou d'un départ à la retraite. Enfin, la notation permet de mieux comprendre les missions accomplies par une personne et la façon dont elle était perçue par sa hiérarchie.

Dans un certain nombre de cas, on trouve aussi des pièces de correspondance relatives aux grands et petits incidents du parcours professionnel d'une personne, et en écho de sa vie privée : mariage et naissance des enfants, décès des parents, accidents et maladies longues, …

Une section médicale peut également renseigner sur les événements de santé ayant eu un impact durable sur la carrière d'une personne, même si de telles pièces sont rarement conservées.

En fonction de la durée de la carrière d'un agent à la grande chancellerie, de son poste et de la date du dossier, le dossier sera plus ou moins riche et vous découvrirez les détails de la vie professionnelle d'une personne.

2. Comment chercher

Avant de vous lancer dans la recherche d'un ancien agent de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, les rubriques ci-dessous vous permettent de savoir si votre quête a des chances d'aboutir. En fin de fiche, vous pourrez également retrouver des éléments pour élargir votre recherche. Enfin, s'agissant de documents en cours de classement, n'hésitez pas à visiter à nouveau ce site dans quelque temps pour vous informer des mises à jour qui peuvent avoir eu lieu.

A. Ce que vous ne trouverez pas

Les dossiers de personnel de l'administration centrale antérieurs à 1871 ont brûlé aux cours des incendies de la Commune qui ont détruit le palais de la Légion d'honneur. Il est donc impossible de retrouver la trace d'une personne ayant travaillé à la grande chancellerie avant cette date.

Si la personne que vous recherchez était employée de la maison d'éducation d'Ecouen, ou de celle des Loges, avant 1881, alors que ces maisons étaient gérées par la

congrégation de la Mère de Dieu, son dossier ne sera pas conservé à la grande chancellerie. Il en est de même pour les anciennes succursales des Barbeaux et de la Rue Barbette.

Enfin, le fonds des dossiers de personnel des maisons d'éducation est lacunaire pour le début du XIXe siècle, et la recherche d'une personne ayant travaillé à la maison d'éducation d'Ecouen entre 1809 et 1814, ou dans les premières années de la maison d'éducation de Saint-Denis, entre 1810 et 1840, a peu de chance d'aboutir.

Le fonds des dossiers de personnel de la grande chancellerie de la Légion d'honneur ne concerne que les agents nés avant 1951, aussi vous ne trouverez pas ici d'individu né après cette date.

B. Disponible sur le portail

Le portail des archives de la grande chancellerie de la Légion d'honneur vous permet de consulter **une partie de la base issue du classement et de l'inventaire de ces dossiers**.

Les dossiers commençant par les **lettres A à O** sont en théorie tous présents dans la base s'ils répondent aux critères de communicabilité des données à caractère personnel (120 ans après la naissance). En raison d'un classement des femmes mariées sous leur nom d'épouse lorsque les dossiers étaient dans les bureaux, certaines d'entre elles – dont le nom d'épouse commence par les lettres P à Z, non encore classées, peuvent être manquantes.

Cette liste, de laquelle les dossiers non communicables sont absents, a vocation à être mise à jour au fur et à mesure de l'avancée des classements et de l'application des délais de communicabilité.

En raison du classement non terminé des dossiers de personnel, ce fonds n'a pas été reconditionné ni coté**. Il n'est donc pas possible de le consulter**. Seules les informations présentes dans la base de données présente sur le portail archives sont librement accessibles.

3. Modalités pratiques

Avant toute recherche, certains éléments relatifs à la personne que vous recherchez doivent être en votre possession. Vous devez ainsi rassembler (les éléments en italique sont obligatoires) :

- *Le nom de naissance*
- *Le nom d'épouse des femmes mariées*

- *Le prénom*
- *La date de naissance*
- Le site sur lequel la personne travaillait (l'administration centrale à Paris, ou l'une des trois maisons d'éducation : Saint-Denis, Ecouen et Les Loges)
- La date d'arrivée à la grande chancellerie, ou tout du moins la période pendant laquelle la personne travaillait à la grande chancellerie
- Le poste occupé, ou le type de métier exercé

A. Communicabilité

En raison des règles de communicabilité établies par le *code du Patrimoine*[1], les dossiers les plus récents ne sont pas librement communicables : ils ne le deviennent qu'après un délai de **50 ans** à compter de la date du document le plus récent inclus dans le dossier.

B. Archives en ligne

Le **portail des archives de la GCLH** est le premier endroit où chercher la trace d'un ancien membre du personnel de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Dans le menu Rechercher, choisissez la Recherche thématique, puis les Anciens personnel. La colonne à droite de l'écran vous permet alors d'effectuer votre recherche : le plus simple est de sélectionner le menu Nom, de cliquer sur les trois traits horizontaux, de sélectionner l'initiale de la personne que vous cherchez, puis son patronyme : les résultats de votre recherche s'affichent alors au centre de la page : il vous suffit de cliquer sur le nom de la personne pour afficher le détail des informations la concernant.

C. Demande de recherche

En cas de recherche historique, ou de recherche administrative, la communication d'un dossier, via sa numérisation à la demande par le prestataire désigné par la GCLH, peut être envisagée.

Pour cela, contactez la mission archives en donnant tous les éléments en votre possession pour identifier la personne, ainsi que la référence du dossier si vous avez pu la retrouver sur le portail des archives. Il vous faut également justifier votre demande, en précisant votre objectif et son contexte. Les archivistes sont alors juges du bien-fondé de votre demande.

---

[1] Code du Patrimoine, article L213-2 :
« Par dérogation aux dispositions de l'article L. 213-1 :
I. – Les archives publiques sont communicables de plein droit à l'expiration d'un délai de : […]
3° Cinquante ans à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier, pour les documents dont la communication porte atteinte au secret de la défense nationale, et qui ont pour ce motif fait l'objet d'une mesure de classification mentionnée à l'article 413-9 du code pénal, ou porte atteinte aux intérêts fondamentaux de l'Etat dans la conduite de la politique extérieure, à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique, à la sécurité des personnes ou à la protection de la vie privée, à l'exception des documents mentionnés aux 4° et 5° du présent I. Le même délai s'applique aux documents qui portent une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou facilement identifiable, ou qui font apparaître le comportement d'une personne dans des conditions susceptibles de lui porter préjudice. […] »

En cas de demande administrative nécessitant une dérogation, il vous sera demandé de prouver votre identité.

4. Pour aller plus loin

Pour approfondir votre recherche, d'autres fonds d'archives ainsi que des ouvrages vous permettent d'enrichir vos connaissances sur l'administration et les maisons d'éducation de la Légion d'honneur et leur fonctionnement.

Autres fonds

Certains fonds d'archives conservés à la grande chancellerie de la Légion d'honneur peuvent éclairer la vie et le parcours d'un membre du personnel de la Légion d'honneur :

- Dossiers de principes ouverts avant 1980
- Dossiers de principe des maisons d'éducation
- Correspondance administrative des maisons d'éducation
- Registres de gestion des maisons d'éducation

Par ailleurs, les archives de la Congrégation de la Mère de Dieu peuvent comporter des éléments relatifs au personnel employé dans les maisons d'éducation qui étaient sous leur responsabilité avant 1881.

Bibliographie

Voici une bibliographie sélective relative au fonctionnement de la grande chancellerie de la Légion d'honneur :

- BONNEVILLE de MARSANGY Louis, DUCOURTIAL Claude, BRIARD André, *Histoire de la Légion d'honneur*, Panazol, Lavauzelle, 1982, 463 pages
- BRASIER Léon, *Histoire des maisons d'éducation de la Légion d'honneur*, Paris, H. Laurens, 1912, 280 pages
- CHEFDEBIEN (de) Anne, GALIMARD-FLAVIGNY Bertrand, *La Légion d'honneur. Un ordre au service de la Nation*, Gallimard, Paris, 2002, 126 pages
- HENNERESSE Dominique, *Les Maisons d'éducation de la Légion d'honneur : insignes, médailles et récompenses*, Panazol, Lavauzelle, 2005, 237 pages
- POULLE-SYMAIN Raymond, *Histoire de la Congrégation de la Mère de Dieu depuis ses origines jusqu'à nos jours (1648-1902)*, Avignon, F. Seguin, 1902, 558 pages
- WODEY Laurence, *Guide de recherches en histoire de la Légion d'honneur*, Paris, Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie - Saint-Remy-en-l'Eau, M. Hayot, 2002, 484 pages